



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 19/10/2022

Date d'affichage : 04/11/2022

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

- 8 NOV. 2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt six octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Amandine MORENO, M. Jean-Michel BALLARIN, M. Mohammed EL HABCHI.

Étaient absents excusés : M. Claude ESCLOUPIER, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFOS, M. Stéphane PEILLE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE, M. Denis DEZARNAUD.

Procurations : Mme Brigitte MARSEILLE en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Stéphane PEILLE en faveur de M. Mohammed EL HABCHI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-107**

Domaine : 4.4 - Autres catégories de personnels

OBJET : Opération « Cœur de village » 2023 - Accompagnement des publics sur le chantier d'insertion. Approbation de l'opération et demande de subvention.

Depuis 26 ans, la Commune mène une opération chantier-insertion qui s'intègre dans le dispositif du plan départemental de lutte contre l'exclusion dénommée "Cœur de Village".

Les chantiers sont menés sur des projets d'aménagement, d'amélioration et de réhabilitation d'espaces qui font partie du domaine de la Commune ou qui accueillent du public et apportent une plus-value environnementale.

L'opération vise à valoriser les personnes au travers de l'apprentissage de technique du BTP, de manière à les faire évoluer vers la définition d'un projet professionnel durable en direction de l'embauche en entreprise, de la formation qualifiante et concomitamment de les faire bénéficier d'un accompagnement social adapté et individualisé afin de résoudre des problématiques sociales (santé – logement – mobilité – addiction - ...) avec un objectif de réaliser 60 % de sorties dynamiques.

Le public visé sont les bénéficiaires des minimas sociaux (RSA – ASS) et les jeunes de moins de 25 ans. L'effectif du chantier est recruté sous la forme de 9 Contrats de Travail à Durée Déterminée d'Insertion (CCDI).

Afin d'accompagner les publics tout au long du chantier et de les conduire vers les objectifs sus énoncés, il a été fait appel à un prestataire extérieur ayant pour mission de fournir :

- Un encadrement technique sur la base de 0.55 poste équivalent temps complet.
- Un encadrement social assurant le suivi social et professionnel sur la base de 0.50 poste équivalent temps complet.
- Une formation complémentaire de 184 heures avec deux axes :
 - Axe 1 : consolider le savoir-faire professionnel (104 heures) second-œuvre.
 - Axe 2 : préparation à intégrer le marché du travail (80 heures).

Le prestataire est chargé du suivi administratif, du moyen de transport et de la fourniture de petit matériel spécifique. Le plan de financement prévisionnel de l'action Accompagnement des publics sur le chantier s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
ACHATS	35 000	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE	44 244
CHARGES RETENUES	69 939	EUROPE FONDS SOCIAL EUROPEEN	50 000
SALAIRES ET CHARGES	157 000	ETAT DIRECTE	152 950
		COMMUNE	14 745
TOTAL	261 939		261 939

Ce plan de financement prévisionnel est établi sous réserve de la confirmation de la part de la DIRECCTE et du Département. Il est susceptible d'évoluer.

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. D'approuver la réalisation de cette opération sur l'année 2023 selon les modalités susvisées.
2. D'approuver le plan de financement prévisionnel et de l'autoriser à solliciter les subventions et participations auprès de l'Etat (DIRECCTE), FSE et CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE.
3. D'imputer les dépenses et les recettes au Budget Primitif 2023 de la Commune.
4. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération, notamment les conventions avec l'ETAT, le CONSEIL DEPARTEMENTAL, l'UNION EUROPEENNE et lancer le marché.

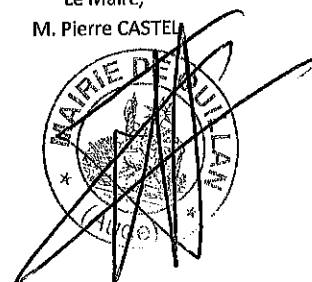
Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Pierre CASTEL



2022-107

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-08T10-18-24.00 (MI240961258)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20221108-2022-107-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Opération " Coeur de village " 2023 - Accompagnement
des publics sur le chantier d'insertion. Approbation
de l'opération et demande de subvention.

Date de décision : Nov 8, 2022 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres catégories de personnels

Acte : [MA-DEL-2022-107.PDF](#)

Préparé Date **08/11/22 à 10:18**
Transmis Date **08/11/22 à 10:18**
Accusé de réception Date **08/11/22 à 10:24**

Par **ROUJOU Carole**
Par **ROUJOU Carole**